

Lorsque le drapeau de la mère-patrie fut revenu sur les bords du grand fleuve, et que de nouveaux colons arrivaient dans la Nouvelle-France, il pouvait leur montrer ce que produit le travail uni à un courage à tout épreuve. Les descendants de nos premiers colons, nous sauront gré de donner, ici, le tableau que présentait la colonie en 1659. Nous laissons la plume à M. l'abbé Gosselin, qui trace le portrait de la ville de Québec dans les termes suivants : On se ferait difficilement aujourd'hui une idée exacte de l'aspect que présentait Québec, à l'époque où Mgr de Laval l'aborda pour la première fois. Les quais, les murailles, les grands édifices que l'on y voit aujourd'hui, et qui n'existaient pas alors, ont dû modifier considérablement l'apparence de ce havre, de cette colline abrupte, de ce promontoire.

“ A la haute ville, il n'y avait guère alors, que les communautés et les édifices publics. Les résidences

Laverdière pour établir cette hypothèse, on ne prouve qu'une chose : c'est que ces familles étaient à Québec, lors de la prise de cette place par les frères Kertk ; mais, il n'existe aucune preuve convainquante que ces familles soient demeurées dans la colonie après le départ de M. de Champlain. Qu'il soit resté quelques individus ; c'est fort probable. Mais des familles entières ? C'est pour le moins douteux. N'ayant point de récoltes de grains à attendre —elles n'avaient pas un pouce de terre en culture—elles ont dû retourner en France, et revenir au pays, avec M. de Champlain. On sait, d'ailleurs, que dès l'année 1628, le fondateur de Québec, voyant les proportions que prenait la famine, voulut renvoyer à Gaspé plusieurs personnes, afin de les faire reconduire en France : “ au nombre de ceux qui devaient retourner l'on mettait deux familles qui n'avaient pouce de terre, pour se pouvoir nourrir, étant entretenues des vivres du magasin, car tout cela ne nous servait de rien, qu'à manger nos vivres, dix personnes qu'ils étaient en ces deux familles, hormis les deux hommes qui pouvaient être employés l'un bou-langer, l'autre matelot.” *Œuvres de Champlain*, vol VII, page 167.

Pouvons nous croire, raisonnablement, que ces deux familles demeurèrent au pays après la prise de Québec en 1629 ? Ainsi, dès 1628, on voulait les renvoyer en France. Mais, quelles étaient donc ces familles ? Selon M. Laverdière, ce devait être la famille Martin et celle de Des Portes.... Elles